



Conditions générales de vente des formations de la FNAE Academy

ARTICLE 1 : OBJET ET VALIDITÉ

la SAS Fnae Academy au capital de 5000 euros. Elle est déclarée comme activité de prestataire de formation enregistrée sous le numéro 52440935344 auprès du préfet de région des PAYS-DE-LA-LOIRE RCS 900 873 381 RC.S. Nantes siret 90087338100017

La Fédération des Auto-Entrepreneurs est une association loi 1901, déclarée en Préfecture de Versailles sous le numéro W784001667. Elle est déclarée comme activité de prestataire de formation enregistrée sous le numéro 11 78 82494 78 auprès du préfet de la région Ile de France; Identifiant SIRET numéro 519 675 730 00047, code APE 9499Z.

Toute inscription ou réservation aux formations proposées par la SAS Fnae academy et l'association FNAE impliquent l'acceptation sans réserve par le Client et son adhésion pleine et entière aux présentes Conditions Générales de Vente.

Le client peut être l'indépendant qui entreprend une démarche de formation ou une entreprise ou association qui inscrit ses salariés à une formation de la Fnae academy ou la Fnae.

Sauf dérogation formelle et expresse de l'association Fnae, les présentes conditions prévalent sur tout autre document du client, et notamment sur toutes autres conditions générales d'achat. La SAS Fnae academy et l'association FNAE n'est engagée que par la signature d'une personne habilitée par elle-même en vertu d'un mandat général ou spécial pour ce faire.

ARTICLE 2 : STATUT DES FORMATEURS DÉSIGNÉS

La Fnae et la Fnae academy dispensent des formations en sous-traitance avec des formateurs indépendants. Ils sont tous spécialisés sur le régime de l'auto entrepreneur et formés à l'animation de formations pour adultes.

ARTICLE 3 : EXÉCUTION

La Fnae et la Fnae Academy s'engagent à exécuter la convention de formation conformément aux règles de l'art. La Fnae et la Fnae Academy s'engagent à ce qu'elles soient parfaitement compétentes dans les spécialités requises pour assurer le respect des délais et la qualité des prestations.

Les **délais d'exécution** stipulés sont de rigueur ; en cas de dépassement, les parties peuvent simplement avoir recours au paragraphe « résiliation », sauf stipulation expresse contraire. Si la date d'échéance mentionnée sur la facture est antérieure à celle du début de la formation et que le règlement de la facture n'a pas été réceptionné à cette date sans que La Fnae ou la Fnae Academy n'aient expressément consenties à un règlement ultérieur, La Fnae ou la Fnae academy, selon l'entité concernée se réserve le droit de reporter la participation du client à une session ultérieure.

- ☐ **Si La Fnae ou la Fnae Academy se voient contraintes d'annuler une formation** pour des raisons de force majeure, entre autres de façon non exhaustive : grèves, risque majeur pour la sécurité des personnes, risques d'attentats, risque épidémiologique ou nucléaire, pandémie, confinement etc, elles s'engagent à organiser une nouvelle session dans les meilleurs délais.
- ☐ La Fnae et la Fnae Academy s'engagent, en cas d'absence du formateur pour force majeure et quand cela est possible, à remplacer le formateur défaillant par une personne aux compétences techniques et qualifications équivalentes et veille à ce que

le changement de personne physique n'interrompt pas le bon déroulement de la formation.

- ☐ Lorsque le remplacement du formateur s'avère impossible, La Fnae ou la Fnae academy, selon l'entité concernée s'engage à proposer une nouvelle session de formation dans les délais les plus courts.

Dans ce cas, le client reste libre d'annuler son inscription.

ARTICLE 4 : CONFIDENTIALITE ET PROPRIETE DES RESULTATS

La Fnae considérera comme strictement confidentiel et s'interdit de divulguer, toute information, document, donnée ou concept, dont elle pourrait avoir connaissance à l'occasion de la formation. Le client s'engage également à considérer comme strictement confidentiels et s'interdit de divulguer, toute information, document, donnée ou concept, dont il pourrait avoir connaissance par le biais d'autres clients lors de la formation.

ARTICLE 5 PRESTATIONS INCLUSES DANS L'OFFRE DE SERVICES

Dans le cadre de ses formations la Fnae consent à l'apprenant :

pour le Mooc de l'auto entrepreneur :

- l'accès à la plateforme de formation. Une invitation est envoyée par e-mail aux apprenants pour accéder à leur espace de formation par Internet.
- le droit, pour les apprenants du Client, de bénéficier d'une assistance technique et pédagogique
- le droit, pour les Utilisateurs du Client, d'évaluer leurs connaissances et l'enrichissement de leurs pratiques au travers des différents quizz proposés tout au long de la formation

pour la formation *maîtriser le régime de la micro entreprise : l'essentiel*

- le droit, pour les apprenants de recevoir par voie postale un livre sur le régime de l'autoentrepreneur : soit le livre *Je suis autoentrepreneur* paru aux éditions Vuibert ou le livre *Devenir autoentrepreneur* aux éditions First. La Fnae et la Fnae Academy choisissent en fonction des disponibilités le livre offert.

pour toutes les formations

- le droit, pour les apprenants d'obtenir une attestation de réussite nominative par formation envoyée par voie postale ou remise en main propre.
- le droit, pour les apprenants d'obtenir une attestation personnelle de formation dès lors qu'ils ont suivi l'intégralité des formations assignées à leur compte ;
- le droit, pour apprenants bénéficiant d'un paiement de leurs formations par un financeur de la formation professionnel, de bénéficier d'une attestation de réalisation par apprenant à destination de ce financeur ;
- le droit, pour les apprenants, de renseigner le questionnaire en ligne ou papier d'évaluation de la formation accessible à l'issue de sa formation, dans un objectif d'amélioration continue des formations dispensées par la Fnae et la Fnae Academy.

Confidentialité des accès à la formation

Les emails des apprenants et du Client sont des informations à caractère personnel au sens de la Loi informatique et liberté modifiée et du Règlement européen n° 2016/679 pour la protection des données personnelles adopté par le Parlement le 26 avril 2016 (RGPD), et sont strictement personnelles et confidentielles, placées sous la responsabilité exclusive des Utilisateurs et du. À ce titre, ils ne peuvent être cédés, revendus ni partagés. Le Client se porte garant auprès de la Fnae et de la Fnae Academy de l'exécution de cette clause par tout Utilisateur et répondra de toute utilisation frauduleuse ou abusive des identifiants de connexion. Le Client s'engage à mettre en œuvre un niveau de sécurité permettant de protéger les données personnelles de ses Utilisateurs.

Le Client et/ou ses Utilisateurs informeront sans délai la Fnae et la Fnae Academy de la perte ou du vol de ces identifiants de connexion.

En cas de violation de la clause d'inaliénabilité ou de partage constatés des identifiants de connexion, la Fnae se réserve le droit de suspendre le service, sans indemnité, préavis, ni information préalable.

Assistance technique et pédagogique

En application de l'article D. 6313-3-1 du Code du travail, la Fnae et la Fnae Academy mettent à disposition du Client et de ses Utilisateurs une assistance pédagogique appropriée sous forme de tutorat asynchrone. Cette assistance est accessible :

- par e-mail : formation@fnae.fr Ce mode de communication est à privilégier pour la traçabilité des demandes. Le Client et/ou l'Utilisateur doivent veiller à formuler des demandes précises.
- sous forme de réponses aux questions des Utilisateurs postées directement dans le groupe facebook dédié aux adhérents de la Fédération

La prise en compte de la demande de l'apprenant par l'assistance technique et pédagogique de la Fnae ou la Fnae Academy, selon l'entité concernée par la convention, s'effectue sous quelques heures (jours ouvrés). Dans le cas d'un problème plus technique, la réponse de la Fnae et de la Fnae academy à l'apprenant dépendent du délai de réponse du support technique de la plate-forme.

ARTICLE 5 : LE PRIX ET LES MODALITES DE REGLEMENT.

Les tarifs pour les formations sont :

- de 400 euros / jour et par apprenant pour la formation *Maîtriser le régime de la micro entreprise en présentiel ou FOAD*.
- de 350 euros pour le mooc de l'auto entrepreneur

Les démarches pour s'inscrire à une session de formation proposée par la Fnae ou la Fnae Academy varient en fonction du mode de financement choisi :

- ❓ dans le cas d'un **financement par le Compte personnel de formation (CPF)** : l'apprenant est invité à s'inscrire directement sur le site du CPF, un lien direct vers la session de son choix lui est proposé sur le site formation-autoentrepreneur.fr

- ❓ dans le cas d'un **financement par son fonds de formation** (Agefice, FIFPL, FAFCEA ou **Pôle Emploi** : si l'apprenant fait la démarche directement du site formation-autoentrepreneur.fr, il est invité à remplir un questionnaire nous permettant de récupérer les données nécessaires au montage de son dossier. Si l'apprenant fait la démarche par mail, nous lui transmettons la liste des éléments à nous transmettre pour récupérer ces mêmes données.
- ❓ dans le cas d'un **financement personnel** : l'apprenant reçoit un lien pour régler sa formation
- ❓ dans le cas d'un **financement par son entreprise** : si l'apprenant est salarié, il peut faire financer sa formation par son entreprise. Dans ce cas, un mail lui a adressé, lui demandant les informations nécessaires afin d'établir le devis

En cas d'absence de règlement dans les délais pré indiqués, la Fnae considère que la commande est annulée, sauf accord préalable entre le client et la Fnae ou la Fnae Academy sur une autre date de règlement.

La Fnae et la Fnae Academy se réservent le droit d'annuler une réservation pour tout motif, en particulier en cas de non réponse à des relances de règlement ou lorsque le nombre maximum de participants est atteint entre temps. Si la commande est passée moins de dix jours avant le début de la formation, La Fnae et la Fnae Academy peuvent demander à être réglées sur place.

Délais d'accès à la formation

5.1 - Délai d'accès à la formation dans le cas d'un financement de la formation sur fonds propres

Dans le cas où le Client finance la/les formation(s) sur ses fonds propres, le délai d'accès des Utilisateurs à la plate-forme de formation est estimé à 2 (deux) jours ouvrés à compter de la réception du règlement. Et sous réserve de la réception d'une liste complète et vérifiée des emails des Utilisateurs devant recevoir une invitation personnelle à se connecter à la plate-forme.

5.2 - Délai d'accès à la formation en cas de demande par le Client d'une prise en charge de la formation en subrogation de paiement auprès de son OPCO

En cas de demande par le Client d'une prise en charge de la formation en subrogation de paiement auprès de son OPCO, la FNAE et la Fnae academy attendent l'envoi par le Client de l'accord de prise en charge de l'OPCO. Cet accord est requis pour toute facturation de la FNAE (ou de la Fnae Academy) à l'OPCO. Dans le cas contraire, le processus de subrogation est annulé. La réception de cet accord permet également à la FNAE de pouvoir paramétrer l'envoi des invitations aux Utilisateurs du Client. Dans le cas où le Client souhaite financer la/les formation(s) de ses Utilisateurs via paiement par subrogation, le délai d'accès des Utilisateurs à la plate-forme de formation s'échelonne entre 1 jour et une semaine de la réception du devis validé, en fonction du délai de réception par la FNAE ou la Fnae Academy du devis signé par le Client d'une part et du délai de réception de l'accord de paiement par subrogation de l'OPCO d'autre part. En outre, pour ne pas retarder le processus d'accès de ses Utilisateurs à la plate-forme, le Client doit s'assurer de transmettre à la FNAE (ou la Fnae Academy) une liste complète et vérifiée des emails des Utilisateurs devant recevoir une invitation personnelle à se connecter à la plate-forme (Réfèrent formation et apprenants).

5.3 Commande du Client avec demande de financement par l'OPCO sans possibilité de subrogation de paiement

Dans cette situation, le Client procède à une avance de financement et se fait ensuite rembourser par son OPCO. Le délai d'accès des Utilisateurs à la plate-forme de formation est alors estimé à 6 (six) jours ouvrés à compter de la réception du règlement, et sous réserve de bénéficier d'une liste complète et vérifiée des emails des Utilisateurs devant recevoir une invitation personnelle à se connecter à la plate-forme (Réfèrent formation et apprenants).

Dans le cadre des **formations en présentiel**, le dossier d'inscription doit être demandé au plus tard 10 jours avant le début de la formation, la demande doit être effectuée au minimum 10 jours ouvrés avant le début de la formation pour une formation financée par le CPF.

Dans le cas d'un financement par un FAF ou un OPCO, l'apprenant doit tenir compte du délai imposé par son fonds de formation (un mois pour l'Agefice et le FAFCEA, 10 jours pour le FIFPL). Le client reçoit une convocation à la formation dont la participation reste sous réserve de règlement le jour de la formation.

Mooc de l'autoentrepreneur :

- **Délais pour réaliser la formation**

L'apprenant dispose d'un mois pour suivre le programme de formation dans le cadre d'un financement par le CPF. Il garde ensuite l'accès à la formation pendant un an.

- **Durée d'accès aux ressources pédagogiques**

Les apprenants conservent leurs accès aux ressources pédagogiques de la formation sur la plate-forme pendant 1 (un) an à compter de l'envoi de l'invitation personnelle à se connecter à leur(s) formation(s) sur cette plate-forme.

Règlement / facturation

Le règlement s'effectue soit :

- ☐ **Par convention de formation** lorsque les FAF ou OPCO des apprenants règlent directement l'organisme de formation. Lors de la formation la Fnae et la Fnae academy fournissent au client les éléments administratifs nécessaires au remboursement par son OPCO ou FAF, c'est-à-dire la (ou les) feuille(s) de présence signée(s) par le (ou les) stagiaires et la facture acquittée. De même La Fnae et la Fnae Academy s'engagent à fournir au client après la formation tout document nécessaire au traitement administratif du dossier auprès de son FAF ou OPCO.
- ☐ **Directement par le FAF, OPCO ou CPF en cas de subrogation** : Dans ce cas le règlement est fonction des délais de règlement mis en place par le fonds de formation, OPCO ou le compte personnel de formation
- ☐ **Directement par l'apprenant** : le règlement intervient par chèque, virement ou carte bancaire au plus tard le jour de la formation. Un acompte de 50% sera demandé à l'inscription et ne sera encaissé uniquement qu'à la fin de la formation avec le solde. L'accès à la formation pourra être refusé en cas de non-respect de cette condition.

Convocation à la formation

Avant le stage, La Fnae et la Fnae Academy adressent au stagiaire :

- ☐ une convocation qui précise les horaires exacts de la formation et le lieu pour



une formation en présentiel (La Fnae ou la Fnae academy pourront convoquer les participants à une autre adresse dans le même secteur géographique)

- ☒ les modalités de connexion dans le cas d'une formation en visio
- ☒ les codes d'accès personnalisés dans le cas d'une inscription au mooc de l'auto entrepreneur

La Fnae et la Fnae Academy s'engagent à fournir, sur demande, une attestation justifiant la présence du (ou des) stagiaire(s) à la formation. Le prix de la formation est celui indiqué sur la convention de formation. Le prix est toujours stipulé en hors TVA française. La Fnae et la Fnae academy n'étant redevables de la TVA selon les lois en vigueur, sur les activités de formation.

Lorsque le règlement n'est pas réceptionné dans le délai convenu, La Fnae et la Fnae Academy sont en droit de poursuivre le recouvrement du principal et des intérêts de retard facturés et calculés de la date de la facture à la date de paiement effectif, sur la base du taux d'intérêt légal. Lorsque la Fnae et la Fnae academy doivent établir une facture de ces intérêts, il est en droit de facturer de plus une pénalité de retard égale à 15% du montant impayé afin de couvrir les frais de recouvrement de cette facture.

ARTICLE 6. TARIFS ET VALIDITÉ DES DEVIS

Tarifs

Les tarifs des formations de la Fnae et de la Fnae Academy sont consultables sur ce site (lien à venir)

Le Client reconnaît et accepte que pour toute formation, dès lors que l'e-mail d'invitation a été reçu, il ne peut se rétracter, et le prix de la formation est entièrement dû à la Fnae ou la Fnae academy, en fonction de l'organisme porteur de la convention.

Les prix sont modifiables à tout moment par la Fnae sans préavis.

TVA

Tous les prix sur les devis et factures édités par la Fnae et la Fnae Academy sont indiqués en euros HT. La Fnae et la Fnae Academy n'étant pas redevables de la TVA sur les activités de formation.

Validité des devis

Chaque demande spécifique fait l'objet d'un devis adressé au Client par la Fnae et la Fnae Academy et implique l'acceptation des Conditions Générales de Vente (CGV).

Le devis rappelle les services inclus dans la prestation et précise le tarif correspondant à l'offre demandée par le Client.

La durée de validité du devis adressé au Client est de 1 (un) mois à compter de la date indiquée sur le devis.

La signature du devis par le Client, précédé de la mention « Bon pour accord et exécution du devis », vaut acceptation des éléments le constituant, y compris les présentes CGV, et formalise la commande, qui devient alors ferme et définitive.



ARTICLE 6. TRANSMISSION À L'APPRENANT DES INFORMATIONS DE CONNEXION A LA PLATE-FORME DE FORMATION POUR LE MOOC DE L'AUTOENTREPRENEUR

À réception du devis signé par le Client, la Fnae ou la Fnae Academy paramètrent dans la plate-forme de formation du mooc de l'auto entrepreneur l'envoi au Client, par email, d'une invitation à rejoindre son espace personnel sur cette plate-forme.

Les identifiants de connexion de l'apprenant à la plate-forme de formation sont :

- l'adresse e-mail initialement communiquée à la Fnae par le Client pour le paramétrage du compte de l'apprenant ;
- le mot de passe librement choisi par l'apprenant lors de sa première connexion à la plate-forme et qu'il peut modifier à tout moment.

L'email expéditeur de l'invitation est la Fnae Academy (formation@fnae.fr). En cas de non-réception de l'invitation, il est recommandé à l'apprenant de vérifier qu'il ne figure pas dans ses spams / messages indésirables ; si cette non-réception se confirme (ex. : erreur d'adresse dans le fichier emails des Utilisateurs transmis par le Client à la Fnae ou la Fnae Academy), le Client et/ou l'apprenant avertiront la Fnae et la Fnae Academy de la nécessité de renvoyer l'invitation sur un e-mail approprié.

Par ailleurs, l'apprenant peut avoir la possibilité d'être informé, aux différentes étapes à suivre pour conclure le contrat par voie électronique, ainsi que les moyens techniques permettant à l'apprenant de corriger les éventuelles erreurs commises lors de la saisie.

ARTICLE 7 : RESPONSABILITES

La Fnae déclare être assurée en responsabilité civile professionnelle auprès de la compagnie La Mutuelle Assurance des Instituteurs de France (MAIF) - 200 avenue Salvador Allende - CS 90000 – 79038 NIORT CEDEX - contrat d'assurance sous le numéro 4443967 R, à effet du 04/08/2021.

La FNAE Academy déclare être assurée en assurance multipro auprès de la compagnie ACM IARD SA - contrat d'assurance sous le numéro I84010203 à effet du 20.10/2021.

La Fnae et la Fnae academy limitent leurs responsabilités résultant de l'exécution ou de l'inexécution des obligations décrites aux présentes conditions générales de vente, à un montant égal au plafond de la garantie définie par la police en vigueur à la date de la souscription du contrat. En conséquence, le Client renonce à l'exercice de tout recours contre La Fnae ou la Fnae academy en fonction du signataire de la convention de formation, et son assureur au-delà de la limite des sommes assurées et s'engage à y faire renoncer son assureur dans les mêmes conditions.

ARTICLE 8 : REFERENCEMENT ET PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Le Client autorise la Fnae et la Fnae Academy à inscrire les travaux convenus une fois accomplis au nombre de leurs références. La Fnae et la Fnae Academy sont autorisées, sauf avis contraire du Client, à citer sur son site internet, les réseaux sociaux et/ou sur ses catalogues, à titre de référence, le nom de ses Clients et la nature de la prestation de formation digitale réalisée.



La Fnae et la Fnae Academy et le cas échéant les personnes ayant réalisés à la création des supports pédagogiques, sont les seuls titulaires des droits de propriété intellectuelle de l'ensemble des formations proposées à ses Clients : l'ensemble des contenus et supports pédagogiques qu'elle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale...).

À cet effet, la scénarisation des formations et l'ensemble des ressources de formation et d'évaluation présentes et à venir, quelle qu'en soit la forme (documents pdf, médias audio et vidéo, quiz corrigés et commentés ou tout autre document pouvant être mis en place à terme et servant de support pédagogique...) et quels que soient leurs modalités de consultation (consultation en ligne et/ou téléchargement et/ou impression...), proposés par la Fnae ou la Fnae Academy pour assurer leurs formations, demeurent la propriété exclusive de la Fnae et de leur concepteur le cas échéant. À ce titre, ils ne peuvent faire l'objet d'aucune utilisation, transformation, reproduction, exploitation non expressément autorisée aux Clients et à leurs Utilisateurs sans accord express de la Fnae et du concepteur pédagogique.

En particulier, le Client s'interdit d'utiliser le contenu des formations pour former d'autres personnes que ses propres Utilisateurs et engage sa responsabilité sur le fondement des articles L. 122-4 et L. 335-2 et suivants du code de la propriété intellectuelle en cas de cession ou de communication des contenus non autorisée. Toute reproduction, représentation, modification, publication, transmission, dénaturation totale ou partielle des contenus de formation, en ce compris le(s) module(s) e-learning, sont strictement interdites et ce, quels que soient le procédé et le support utilisés.

La Fnae et la Fnae Academy se réservent le droit de poursuivre toute personne qui contreviendrait à cette clause. De manière générale, aucune reproduction et/ou diffusion de toute nature n'est autorisée sans accord préalable écrit de la Fnae, de la Fnae Academy et le cas échéant du concepteur du programme pédagogique.

ARTICLE 9. RESPONSABILITÉ

Dans le cas du mooc de l'autoentrepreneur et de la formation Maîtriser le régime de la micro entreprise : l'essentiel réalisées en visio (FOAD), les partenaires de la Fnae et de la Fnae Academy mettent en œuvre tous les moyens dont ils disposent pour assurer l'accessibilité et le bon déroulement des services proposés, mais l'accès à ces services ne peuvent être garantis en permanence, compte-tenu des aléas liés à l'utilisation de l'Internet et des moyens de télécommunications.

La Fnae et la Fnae Academy se réservent le droit d'interrompre temporairement les services en cas de problème technique endommageant leur accessibilité, leur qualité et leur bon fonctionnement, dans le but de mettre fin à ces problèmes et sans que la Fnae ou la Fnae Academy soient tenu de réparer le préjudice éventuellement subi par l'apprenant et/ou le Client.

L'apprenant sera tenu informé sur le site de l'indisponibilité de la plate-forme.

Dans le cas du Mooc de l'autoentrepreneur et des formations en FOAD via l'outil clickmeeting, la Fnae et la Fnae Academy ne peuvent en tout état de cause être tenue responsable de dysfonctionnements ou d'interruptions de la plate-forme en cas de force majeure c'est-à-dire en cas d'évènements extérieurs à la Fnae et la Fnae Academy, qu'elles n'auraient pas pu prévoir et surmonter.

La Fnae et la Fnae Academy ne peuvent également être tenues responsables des interruptions



et des altérations notamment de la qualité, de la rapidité de la plate-forme liés aux incidents de connexion du réseau Internet, qu'elles qu'en soient leur nature et leur durée.

De la même manière, la Fnae et la Fnae academy ne peuvent être responsables des détériorations ou de mauvais fonctionnements qui impacteraient l'équipement informatique de l'apprenant.

ARTICLE 10 : INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Toute commande fera l'objet d'un enregistrement informatique accessible par l'entreprise concernée sur simple demande. Les informations qui sont demandées au Client sont nécessaires au traitement de l'inscription chez la Fnae et la Fnae Academy.

Conformément à la loi « Informatique et liberté » du 6 janvier 1978, le client bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concerne. Si le client souhaite exercer ce droit et obtenir communication des informations le concernant, la Fnae et la Fnae Academy les communiqueront sur demande.

ARTICLE 11. PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL DE L'UTILISATEUR

Les données personnelles des apprenants sont collectées par le Client, alors désigné comme responsable du traitement et sont utilisées dans le cadre strict de l'inscription, de l'exécution et du suivi de sa formation par la Fnae ou la Fnae Academy.

La Fnae et la Fnae Academy utilisent les données personnelles transmises par le Client aux fins de fournir les prestations. La Fnae et la Fnae Academy se conforment à la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée et au Règlement Européen pour la protection des données personnelles n°2016/679 du 27 avril 2016.

Ces données sont nécessaires à l'exécution de la formation. Elles sont conservées par la Fnae et la Fnae Academy pour la durée légale de prescription des contrôles administratif et financier applicables aux actions de formation.

En application de la réglementation sur la protection des données à caractère personnel, l'apprenant bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de limitation du traitement ainsi qu'un droit d'opposition et de portabilité de ses données si cela est applicable.

- Fnae 29 rue Sadi Carnot 78120 Rambouillet support(@)fnae.fr
- Fnae Academy 1 rue Raspail 44100 Nantes formation@fnae.fr

Dans le cas où le Client est une entreprise qui finance pour ses salariés la formation, il est responsable de traitement du fichier de son personnel, le Client s'engage à informer chaque apprenant que des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées par la Fnae et la Fnae Academy aux fins de réalisation et de suivi de la formation dans les conditions définies ci-avant.

Dans le cas où le Client est également l'apprenant, il transmet ses données personnelles à la Fnae et la Fnae Academy aux fins de réalisation et de suivi de la formation dans les conditions définies ci-avant.

ARTICLE 12 : SUSPENSION ET RÉSILIATION

Toute annulation peut être faite par le client, sans frais, si cette annulation parvient à La Fnae ou la Fnae academy en fonction du signataire de la convention de formation, par écrit, au moins sept jours ouvrés avant le début du stage. Toute annulation dans un délai inférieur entraînera pour le Client l'obligation d'un dédommagement d'un montant minimum de 100 Euros pour frais d'annulation de dossier.

Les présentes CGV peuvent être résiliées et sans accomplissement d'aucune formalité judiciaire, par l'une ou l'autre des parties :

Après mise en demeure :

- 📄 **En cas de défaillance** dûment constatée de l'une quelconque des parties (Les cas de défaillances sont ceux qui entraînent l'incapacité juridique totale ou partielle définitive ou temporaire, et, notamment le règlement judiciaire, la liquidation des biens ainsi que la déconfiture, la liquidation amiable, la cessation d'activité ou d'incapacité d'exécuter les prestations.)
- 📄 **Aux torts de l'une ou l'autre des parties**, en cas de manquement à une obligation principale des présentes conditions générales de vente.
- 📄 **De plein droit, en cas de force majeure.** Sauf cas de force majeure, pour toute annulation faite par le client moins de sept jours ouvrés avant le début du stage, des frais d'annulation de 100 € minimum pourront être réclamés par La Fnae ou la Fnae Academy en fonction du signataire de la convention. En cas d'absence ou d'abandon en cours de stage, ce dernier est payable en totalité.
- 📄 **En cas d'absence**, La Fnae ou la Fnae Academy pourront (au cas par cas) proposer un report de la participation à une date ultérieure, le stage initial restant dû immédiatement.
- 📄 **En cas de mise en œuvre de moyens** hors de proportion avec le montant du contrat en cause, La Fnae ou la Fnae Academy pourront résilier le contrat en cause, moyennant le respect d'un délai d'un mois à compter de l'envoi au Client d'une lettre recommandée avec accusé de réception lui notifiant sa volonté de résilier.

ARTICLE 13 : COMMUNICATION DES CGV

Conformément aux relations entre professionnel et l'article L441-6 du Code du commerce, la communication des CGV est faite sur demande de l'acheteur professionnel.

Les CGV sont ainsi directement accessibles sur le site internet formation-autoentrepreneur.fr et federation-autoentrepreneur.fr

Elles sont disponibles également par mail sur simple demande

ARTICLE 14 : DROIT DE RÉTRACTATION

Les règles du droit de la consommation ne s'appliquent pas ici, la convention de formation étant conclue entre un professionnel en cours d'immatriculation, avec un projet de création d'entreprise, ou déjà immatriculé et une association loi 1901. Les lois applicables sont celles entre professionnels.

ARTICLE 15 : CONTESTATION, INTERPRÉTATION, DROIT APPLICABLE ET ATTRIBUTION DE COMPÉTENCES

La loi des présentes CGV est la loi française. Le Client, quelle que soit sa nationalité, accepte en cas de litige notamment en matière de concurrence déloyale, de se soumettre à la compétence



des seules juridictions françaises. Les litiges relatifs à leur formation, interprétation et exécution, même en cas d'appel en garantie, de pluralité de défendeurs ou de connexité, sont soumis à la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Versailles, lieu du siège social de La Fnae ou du Tribunal de commerce de Nantes de la Fnae Academy en fonction du signataire de la convention.